

**A2 EVENTS**  
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de **1 000 Euros**  
Siège Social : **186 Rue des Artisans - Bâtiment B**  
**84210 - SAINT DIDIER**  
**814 044 053 RCS AVIGNON**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES**  
**DU 30/09/2025**

Le mardi **30 Septembre 2025**, à 14 heures, Le soussigné **William GONFOND**, associé unique et gérant de la Société **EURL A2 EVENTS**, a, établi le présent rapport au siège social de la société, 186 rue des artisans 84210 SAINT DIDIER, en Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- La reconstitution des capitaux propres.

Le président met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**Première résolution**

Le gérant, compte-tenu du résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à **24 660 euros** contre 57 395 euros pour l'exercice précédent.

(A noter que la dotation aux amortissements de l'exercice est de **14 582 euros** contre 13 650 euros pour l'exercice précédent).

La reconstitution des capitaux propres est dument constatée au delà des 50%.

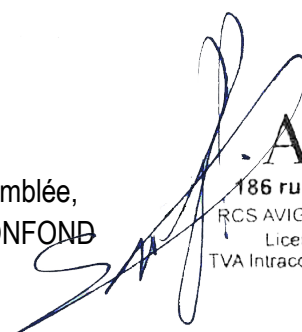
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question ne restant à examiner et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Fait à SAINT DIDIER,  
Le 30/09/2025.

Le Président de l'Assemblée,  
Le Gérant, **William GONFOND**

  
**A2EVENTS**  
186 rue des artisans, 84210 Saint Didier  
RCS AVIGNON Siret 814 044 053 00027 - APE 9001Z  
Licences Spectacle 2-1088233 / 3-1088234  
TVA Intracommunautaire FR 31814044053 - Eurl 1000€